L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 11 FEVRIER 1887.

## PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti 12. 4 fév—8f

### DEMANDES.

ON a besoin d'un cuisinier pour la campagne. Salaire modéré. S'adresser à Henry Langethée, "Acme Saloon", No 11 rue Royale. 11janv 1f

### A VENDRE

A VENDRE—Epicerie et buvette, deuxième district. S'adresser à Smith, Bros, & Co., 102 rue Poydras. 11 fév—1sem

EPICERIE et buvette à vendre pour cause de changement d'affaires. S'adresser encoignure Girod et Bagatelle, 3me district. 9fév—5f

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 145 rue Urquhart. 8 fév—7f

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières, avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas. 8 fév—7f

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Mary A. Bouny.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,770.—Division D.—Attendu que Pierre Godefroy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bouny, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10 15 19

**Succession de Charles E. Sel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,114—Division A—Attendu que Mme Christopher F. Diets a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Sel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9,13,18

**Succession de Mary Rush Dowlin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,8,12

**Succession de George L. L. Mayer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,116—Division A—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

**Succession de John W. Buhrmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,846—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6 11 15

**Succession de Michael Lyons.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 445—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

**Succession de John Lassen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 17,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6,11,15

**Succession de Paul St-Pierre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,078—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St Pierre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5fév—5 9 13

**Succession d'Edward Hays et de Bridget Hays, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hays, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9,13

**Succession de Mme Thérèsa Starr, (née Lauer.)**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D—Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérèsa Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

**Succession de Hermann Miller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,986—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2,6,11

**Succession de John Page.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,084—Division A.—Attendu que Mlle Eliza Ann Page a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Page, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Frank Pavan vs Joseph Meunes.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8796—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à 11 heures A. M.:
Un cheval noir.
Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 fév—8 15 19

**Dennis Haber vs. C. E. Banks.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Reiser, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1 fév—1,6,11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Aubell vs ses créanciers — No 20,009 — Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Aubell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7eme jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30j

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 19,898—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
20 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers.—No 20,130.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 8 février 1887.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,999. Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 19,939.—Division E.—Jacob Burger vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Felix H. Boulinay, notaire le Samedi 26me jour de février 1887 à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
28 jan—3f en 30j

## OFFICIEL.

**Exposé** du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.
DEPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat nous soumettons le résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

| | |
|---|---|
| Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres | $100 000 00 |
| Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre vingt dix mille piastres | 190 000 00 |
| Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres | 290,000 00 |
| Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre vingt-dix mille piastres | 290,000 00 |
| Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886. | |
| Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37cts | 273,579 37 |
| Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres | 290,000 00 |
| Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 21 décembre 1886, cinq cent soixante trois mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts | 563,579 37 |
| Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents | 94,949 62 |
| Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts | 468,629 75 |
| Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885 selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts | 10,606 87 |

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds des Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci après établis, savoir:

| | |
|---|---|
| A James Buckley, adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livrés le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres | 750 00 |
| En paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante cinq piastres, 13 cts | 2,555 13 |
| Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts | 94,158 89 |
| Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts | 97,464 02 |

{L S} En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnée du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

**INSTITUTION CURTO, Pensionnat et Externat. Coin St Philippe et Prieur.**

L'instruction en Français et d'Anglais comprend toutes les branches d'enseignement et confiée à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de Monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand après [illegible] Taoet, —

## ASSURANCES.

### Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
### Compagnie d'Assurances du Peuple
**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

**PRIMES REÇUES:**

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $104,349 76 | |
| Sur risques de rivière | 2,892 52 | |
| Sur risques de mer | 2,442 74 | |
| | | $109,685 02 |
| Ajoutez: primes non acquises de 1885 | | 32,267 06 |
| | | $141,952 08 |
| A déduire: Primes remboursées, cancelées, réfraction | $29,171 54 | |
| Réassurances | 6,015 57 | |
| | | 35,187 11 |
| | | $106,764 97 |
| Pertes, etc., payées durant la même période— | | |
| Sur incendies | $92,459 96 | |
| Sur les rivières | 1,092 70 | |
| Sur les mers | 1,314 37 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt | 15,869 21 | |
| | | $110,736 24 |
| | | $3,971 27 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Comptant | $2,696 79 |
| Primes en voie de recouvrement | 17,368 15 |
| Immeubles | 36,782 49 |
| Actions de banques et autres | 36,684 79 |
| Meubles et installation de bureau | 2,370 25 |
| Billets garantis par nantissements | 3,819 68 |
| Billets garantis par hypothèques | 8,608 06 |
| Billets à recevoir | 2,060 27 |
| | $110,390 48 |

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

### Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.
**No 104, RUE DU CANAL.**

**Trente-deuxième Etat Annuel.**

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | | $214,703 96 |
| Sur les risques maritimes | | 10,987 55 |
| Sur les risques de rivières | | 10,340 68 |
| Primes totales | | $236,032 19 |
| Moins primes non échues | | 65,650 00 |
| Primes nettes acquises au 31 mai 1886 | | $170 382 19 |
| **PERTES PAYÉES:** | | |
| Sur les risques d'incendie | $88,584 58 | |
| Sur les risques maritimes | 1,567 98 | |
| Sur les risques de rivières | 1,489 79 | |
| Taxes et dépenses, moins l'intérêt | 16,457 51 | |
| Réassurances et primes remboursées | 14,995 43 | |
| | | $123,095 29 |
| Profits | | $47,286 90 |

La Compagnie a l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières | $252 798 43 |
| Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres | 52,270 75 |
| Billets garantis par hypothèques et nantissements | 129,032 88 |
| Billets à recevoir | 56,259 41 |
| Primes en collection | 24 306 56 |
| Actions d'Assurances | 800 00 |
| Jugements sur billets hypothécaires | 4,335 00 |
| Comptant | 38,733 33 |
| | $558,536 36 |

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

**DIRECTEURS:**

| | |
|---|---|
| D. A. Chaffraix | Aristide Hopkins, |
| Jos A. Shakspeare, | Jno E. Lallande, |
| M. W. Smith | Paul Fourchy, |
| W. H. Bofinger, | D. Fatjo, |
| Paul Capdevielle, | Alden McLellan. |

# Proclamation
—DU—
# ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

## MARDI-GRAS,
LE 22ème JOUR DE FÉVRIER, 1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêtes avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi-carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

**Dieu protège le Roi!**

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même.
REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1083, Nlle-Orléans, Lne.
28 déc—


# GROS LOT
# $150,000

L.S.L.

### Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**CERTIFICAT.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

## GRANDE CHANCE
—POUR—
# UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
## Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

[illegible]-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

**LISTE DES LOTS:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 | do | 50,000.. | 50,000 |
| 1 | Lot de | 20,000.. | 20,000 |
| 2 | Lots de | 10,000.. | 20,000 |
| 4 | Lots de | 5,000.. | 20,000 |
| 20 | Lots de | 1,000.. | 20,000 |
| 50 | Lots de | 500.. | 25,000 |
| 100 | Lots de | 300.. | 30,000 |
| 200 | Lots de | 200.. | 40,000 |
| 500 | Lots de | 100.. | 50,000 |

**LOTS D'APPROXIMATION:**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 | Lots d'approximation | $300.. | $30,000 |
| 100 | " | 200.. | 20,000 |
| 100 | " | 100.. | 10,000 |
| 1000 | " | 50.. | 50,000 |
| 2,179 | Lots s'élevant à | | $535,000 |

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

**IMPORTANT.**

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

**M. A. DAUPHIN,**
**Nouvelle-Orléans, Lne.**

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros qui le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.


## ANNONCES JUDICIAIRES
### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard, ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.**

**Succession de Cyrus Chism.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississipi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yacloshy ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Procter, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.
Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 horses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.
2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites:
1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.
Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.
2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et dix du dit ilet ci-dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867, pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Dix huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix huit inclusivement dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julia, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julia et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.
Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julia, étant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Washington K. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcee J. Ker notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1875.
2° Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt-trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet numéro six B (36 B) compris entre les rues Frank ou Burdette Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Mollhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.
Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt-deux forment respectivement les encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds lignes parallèles et le lot numéro vingt trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquise de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de vente séparés, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, en étant daté du 26 août 1879 et l'autre le 17 mars 1884.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû à savoir Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars (4202 86 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 (o/o) pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Revière.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié le 21me jour de mai 1845, et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Josan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**James Fahey vs Anna Kremer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chesnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex-notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

## ANNONCES JUDICIAIRES.
### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.**

**Benjamin S. Story vs James Hagan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joseph Oteri vs Louis A. Richards.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1858, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre-vingt huit pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt douze pieds sur l'autre côté.
Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 113, folio 516.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T Dunbar voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Felix Grima alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix un côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.
Aussi, onze pouces du terrain No 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.
La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi successivement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres par acte passé pardevant N. B. Trist notaire en cette ville, le 21 février 1877 et à la mort du dit Abraham Levi, la même fut revêtue de la possession par ses veuve Mme Marie Anne Levi, et les enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 20 octobre 1878, et le 5 mars 1879 la dite Mme Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.**

Samuel Flower administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain comme suit, à savoir:
Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre a outre de deux pieds trois pouces, puis à angle droit à la dite ligne de profondeur sur une autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond sur une profondeur de quarante sept pieds dix pouces et cinq lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.
La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 8 du dit ilet, sauf une bande de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de quarante deux pieds.
Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC.**
**Joseph Pinta, insolvable.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,590—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—1 8 15 23 mars 1 5

## VENTES A L'ENCAN
### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.**

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

**Interdiction d'Anthony Baecher.**

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février, 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesuré américain.
L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq-sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'à paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis moment au de la vente.
6fév—6 10 26 mars 5 12

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**A douze mois de crédit.**
**Propriété de valeur dans le Deuxième District.**

**Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.**

**Succession de Richard H. Halle.**

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite confortablement distribuée, une jolie véranda en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée, avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot, notaire.
30 jan—30—fév—5 12,19.

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

**Vente de succession.**
**Résidence élégante et centrale**
Dans le Deuxième District.
Sur une des plus Charmantes Avenues
**A un long Crédit**

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci après décrite, à savoir:
**La résidence en briques à deux étages avec mansarde**, désignée par le No 236 rue Esplanade côté nord, coin est entre St Philippe et Ursulines dans une des plus charmante avenue. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à la solidité, ayant corridor au haut et en bas élégant salon arche et salle à manger et cinq chambres à coucher au premier et au second étages une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water works, une grande cour pavée, basse cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.
A approximité du centre des affaires églises, écoles, marchés et amusements la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.
Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un deux et trois ans privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6 12,13 19 à la date.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**"MASTER'S SALE."**
**Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane**
**VENTE IMPORTANTE**
—DE—
**Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.**

Appartenant à la succession de feue **Mme Myra Clark Gaines.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

**Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St John, subdivisées en 282 terrains** sur la rue **Broad** et le **Bayou St-Jean** ou près de ce, tous à proximité des **chemins de fer urbains**, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages comme tendance ou comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

**A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.**

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1886 dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph veuve de feu Wm. M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines No. 10,209 et de G. T. Eastal, administrateur de la succession de Mme Louise Hulett femme de feu E. Warren Moise No 10,206 et les décrets supplémentaires rendus dans les deux affaires le 13me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requête spécial à la Chancellerie de ladite cour vendra à l'enchère par l'entremise de W. I. Hodgson encanteur le Samedi 12 mars 1887 à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans aux derniers et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines, acquise par elle, et tout ce à obtenu possession comme tant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir:

**Propriétés dans le deuxième district.**

1° Neuf terrains dans l'ilet No 336, bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14, tous inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.
2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3° Tout l'ilet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 24 terrains.
4° Tout l'ilet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 20 terrains.
5° Tout l'ilet No 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.
6° Vingt-deux des vingt-cinq terrains, de l'ilet No 427, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.
7° Tout l'ilet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 26 terrains.
8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne, dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste-Anne, Orléans, Lopez et Rendon.
9° Sept terrains dans l'ilet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.
10° Tout l'ilet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisés en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.
11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue White.
12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St Pierre et Orléans.
13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'ilet No 405, borné (Plan Bergerot) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans.
14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'ilet No 414, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.
15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'ilet No 379, borné par les rues Dupre ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington.

**Dans le Troisième District.**

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.
17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure, et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.
18° Dix-huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
19° Tout l'ilet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.
20° La moitié de l'ilet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.
Toutes les propriétés ci dessus seront vendues par ilet ou subdivisés, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.
Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus des adjudications.
La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de dessèchement incluant celles de l'année 1886.
Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
R. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

**BASILE BARES,**
**84 Rue Royale, N. O.**

**Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.**

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.
Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord
8 nov—

## VENTES A L'ENCAN
### PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 11 février 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 11 fév—

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,**
entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

**Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée**
Dossier No 17,644.

**A l'encan, avec un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
**La Mutual National Bank**, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal entre Camp et St Charles dans l'ilet borné par la rue Commune dans le premier district de cette ville étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez-de-chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux **étages supérieurs** convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres, etc., avec cour pavée en arrière, lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant, etc.
Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure **22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St-Charles et en commun avec ce lot et d'autres.**
Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.
Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6,13,20 26

**PROPRIETE DE VALEUR.**
**Résidence, verger et ferme**

Sur la Grande Route St-Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dunnes,
Une propriété des plus commodes et désirables.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville avec consentement des héritiers de feu John Dunnes, tous d'âge pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan—
1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Pontchartrain, dans l'ilet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième ou Dupré et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds tout entre lignes parallèles mesure américaine.
Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent
**Un cottage en bois à double corps de logis** tout en ardoises avec une bonne galerie et des étages au fond, plus ou moins contenant environ 10 chambres, ... galeries, et ... bois et hangar ... citernes, puits etc.
2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même District et dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus No 10, lesquels sont désignés par les lettres A et B et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.
3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet No 1527 que tout ce propriétés décrites ci-dessus désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre, le tout mesurant environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, tous plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 11.
4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et dans la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.
5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et dans un ilet autrefois connu comme ilet No 32 sur le plan original autrement connu comme "La Corderie", désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurent chacun à peu près ... Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds et connu comme "La Corderie" ou "Old Rope Walk."
6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et dans la propriété décrite ci-dessus, étant dans l'ilet original No 15 maintenant le No 1528 borné par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurant comme suit à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième et mesure à peu près 33 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White sur des profondeurs variant d'à peu près 178 à 215 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine.
Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887 qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Cette **Propriété désirable** avant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orléans R. R. Co à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvigneaud couverte d'arbres fruitiers de valeur etc. et bien cultivés de premier ordre comme Jardin et ferme et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.
**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
23 jan—23 30 févd 13 20 26

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Emplacement pour grocerie établie**
Coin des rues Philip & Villeré.
Succession de Armand Tournon.

No 18,833 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.
**Conditions de la vente.**—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets à savoir: Deux billets de $550 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par la dite A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Chas Folle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire, Reinhard Wirth soit et est par le présent accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12janv—3f

## VENTES A L'ENCAN.
### PAR JAS P. GUINAULT

**Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.**

Succession de Charles Hickey.
No 20,008.—Division A.—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 12 mars 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levée, Espagne, Décatur, ci-devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne des deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis par acte passé par N. Sonie, ci-devant notaire public, le 22 décembre 1859.
Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887 et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez-de-chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au-dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.
Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

**35 magnifiques vaches laitières toutes avec de jeunes veaux.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI 12 février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin au Bayou St-Jean, en face du pont, à l'écurie de M. Jno Puissegur.
35 magnifiques vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux.
Conditions—Jusqu'à $50 et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 6 fév—6 9 10 11 12

**Succession de M. et Mme Manuel Llorens.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—
Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon, ci-devant Bagatelle et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887. 23 jan—23 29—5 12 19 26 fév

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.**

Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.

No 19,959 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Bienville mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une grande maison en briques à deux étages connue par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon, la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec billets hypothécaires souscrits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons s'il est nécessaire jusqu'au paiement portant huit pour cent par an d'intérêt avec une hypothèque sur les bâtisses et le transfert de la police **au vendeur ou administrateurs** des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 19,26—mars 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux cottages simples, Nos 52 et 55 rue Milan.**

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—
Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Magazine, Magnolia et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 4 et 5, qui sont contigus, et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
1 janv—18 19 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété cottage.**

Succession de Peter J. Dudenhefer te Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19,012—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887 il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci dessous, à savoir:
1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.
3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.
Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 2 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.
4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.
Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
18janv—18,29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District.**

Succession de George W. Wintz.

No 638—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:
Un carré d'ilet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Bettier, Celeste, Valmont et Leontine, désigné comme le carré No 508, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds 10 pouces de façade sur chacune des rues Leontine et Valmont, sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Plaquemine et Perrier.
Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de Louis Gardon.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteurs—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18,265, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—
Un billet à ordre pour $300 tiré par Hélène Ratliff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.
Une réclamation contre F. Le Cler pour $300.
Conditions—Comptant. 1erfév—1 6 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et R. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124. Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co et T. J. Carver et R. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No 73 rue [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
VENDREDI, 11 FEV[illegible]

VAPEUR[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSATLAN[illegible]
Entre New York et [illegible]
LA NORMANDIE
LA CHAMPAGNE
LA BOURGOGNE
Prix du passage
Première cabine
Deuxième classe
Billets aller et retour
Entrepont
Pour fret et passage,
61 rue C[illegible]
P. S.—Chèques sur la [illegible] de Paris

LIGNE CROMW[illegible]
POUR NEW YORK
Partant Mercredi 16
Cette ligne se compose des
KNICKERBOCKER, HUD[illegible]
LOUISIANA, NEW[illegible]
Le steamer
HUDSON
ASSURANCE PAR CHITE
Passage—Cabine
Entrepont
Cette ligne prend du fret et
Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED [illegible]
4mai—1 an

Ligne régulière du [illegible]
Les bateaux de la Red [illegible] partiront [illegible]
Part tous les Lundis et [illegible]
Part tous les MARDIS JEU[illegible]
1er sept[illegible]

BARCELO[illegible]
Ligne Hispano-F[illegible]
CRISTOBA[illegible]
Pour fret s'adresser à
P. CORRAL A[illegible]
15janv—15f

MANDEVILLE [illegible]
ABITA SPRI[illegible]
LE STEAME[illegible]
NEW CAMP[illegible]
Retour, laissant Old [illegible]

CHEMINS DE [illegible]
LOUISVILLE, NEW [illegible]
—AND
TEXAS RAIL[illegible]
MISSISSIPPI VALLEY
Arrivée
No 1........9 00 A. M.
No 3........6 25 P. M.
No 5........10 00 A. M.
JOHN BRAD[illegible]
A. J. KNAPP
R. F. KEYNO[illegible]

Route du Sud de la [illegible]
A. C. HUTCHINSON
W. C. WATSON
17 mai—1an

Dr. B. J. P[illegible]
Médecin et Chi[illegible]
ORGANES GENITO-[illegible]
No 15 rue South [illegible]
Médaction Corrections

FEUILLE[illegible]
No 9
L'ÉCAIL[illegible]
—PAR
GEORGES PR[illegible]
PREMIÈRE PA[illegible]
Suite.

Brusquement, elle so[illegible] sant la chaise qui se [illegible] elle.
—Moi! s'écria t elle [illegible] tion, —moi, écrire le [illegible] duras!...... mais vous [illegible] pas, père Totime, que c[illegible] vous me demandez là!.
Rabalan se leva à son [illegible] d'un pas incertain, à m[illegible] la chambre.
—Bon! s'écria-t-il, [illegible] mots à présent!...... Un faux!...... Voilà-t-il pas faire!...... Tiens!...... Tu es comme ta mère, to[illegible] mence...... elle est ton[illegible] arias pour rien...... Je pense que cela peut [illegible] à la place de Lardières [illegible] billet ne me rapportera [illegible] est ce qu'il ne me serv[illegible] Dans trois mois on ne le [illegible] à Lardières...... puisque [illegible] avant!......
—Et si dans trois mois, sible, ce qui est [illegible] trouvons dans la même [illegible] jourd'hui!
—Ah bien! ça c'est [illegible] guigne noire tout le [illegible] Mais non, nous en [illegible] du bel argent! de la [illegible] de beaux billets de [illegible] Et Lardières n'en saura